



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage des nages et conditions de sécurité des baignades

Question écrite n° 18968

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart interroge Mme la ministre des sports sur l'insuffisance des conditions de sécurité des baignades et d'encadrement en matière d'apprentissage des nages, et sur le rôle des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans ces matières qui pourrait être renforcé pour pallier cette carence. En effet, il est constaté qu'un enfant sur deux entrant en classe de sixième ne se sait pas ou peu nager. L'Agence nationale de santé publique a d'ailleurs révélé la gravité de ce problème de santé publique puisque les chiffres de noyades et notamment celles suivies de décès ont connu une augmentation significative entre le 1er juin et le 30 août 2018 par rapport à la même période en 2015. Parmi les 366 noyades en piscine durant l'été 2018, 232 (63 %) ont eu lieu en piscine familiale, dont 173 (75 %) concernaient des enfants de moins de 6 ans. S'agissant des 134 noyades en piscine privée à usage collectif, en piscine publique ou en privée d'accès payant, 63 (47 %) concernaient des enfants de moins de 6 ans. Ces chiffres soulignent la nécessité de mettre en place des projets pédagogiques qualitatifs, mis en œuvre dans le cadre de l'équipe pédagogique, par les professionnels de la natation et du sauvetage que sont les maîtres-nageurs sauveteurs, afin de prodiguer et renforcer un véritable apprentissage du savoir nager et, in fine, du savoir se sauver. En outre, le rapport remis au Premier ministre « Mission relative à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales » préconise de donner la possibilité de recruter des titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour surveiller de manière autonome les baignades d'accès payants. Cette mesure a été approuvée par le CNEN. Or un sauveteur BNSSA peut être formé en une semaine et ne possède aucune formation dans le domaine de la pédagogie des apprentissages des activités aquatiques et de natation. Il serait plus cohérent de renforcer la présence des MNS dans les piscines de France et d'instituer un plan d'urgence de leur formation. À cet égard, il serait judicieux de former au métier de MNS des BNSSA voulant se professionnaliser ainsi que de donner le titre de cette profession à partir de formations adaptées à des titulaires de brevets d'état dans des disciplines sportives et d'activités pour tous. L'université pourrait également jouer un rôle plus grand dans la formation de diplômés et licences, par l'octroi du titre de MNS à plus de diplôme et licences. Ainsi, elle lui demande si elle souhaite mettre en œuvre un véritable programme d'apprentissage du savoir se sauver et du savoir nager en s'appuyant sur la compétence des MNS et quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre pour former plus de MNS et de renforcer leur surveillance des baignades.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18968

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3428

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)